

# ÉDITO Par Patrick Van Campenhout

## *Un règlement qui fera école*

Ça y est : le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Ce cadre destiné à protéger la vie privée des particuliers, notamment sur la Toile, fait un peu peur aux milliers d'entreprises qui en découvrent un peu tard les contours et les obligations. Que celles-ci se rassurent, il est encore temps d'entamer ce chantier, sereinement mais sérieusement. C'est qu'une meilleure gestion des données privées des contacts, prospects ou clients, peut assurer une meilleure connaissance de ceux-ci, avec à la clé des relations plus ciblées, plus éthiques et plus rentables. L'actuel déferlement de courriels émanant d'organismes diffusant de la publicité ou de l'information, n'est que la première étape dans ce processus d'assainissement des relations entre entreprises et particuliers. Par la suite, une plus grande transparence s'établira entre ces partenaires, génératrice de confiance. La sécurisation des données est aussi devenue une nécessité au vu de la multiplication des cyberattaques. Le RGPD encadre ces bonnes pratiques dans le chef des entreprises, petites et grandes. On y trouvera au final une plus grande assurance quant à l'utilisation des outils numériques. Pour la plupart des entreprises, il n'y aura au final que peu de modifications à apporter, hormis un peu de travail administratif. Et puis, l'uniformisation simultanée des règles de gestion des données privées va aussi aérer le marché numérique européen, ralenti souvent par des dispositions nationales disparates. Enfin, l'obligation faite aux entreprises étrangères actives chez nous d'appliquer ces règles, sous peine de sanctions effrayantes, va conduire ces dernières à les appliquer dans d'autres parties du monde. Les parlementaires européens qui ont titillé cette semaine le patron de Facebook, Mark Zuckerberg, ont assez montré, à cette occasion, leur fierté de pouvoir imposer un cadre de référence au sein de l'Union. Un cadre strict qui fera école.